

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

SAINT-AUBIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire - le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Bourg

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Modification de droit commun n°1 : arrêté du Président le :

Plan au 1:3 000

| Numéro | Description de l'emplacement réservé | Bénéficiaire | Surface en m² |
|--------|--|--------------|---------------|
| 1 | Aménagement de carrefour "La corne au bœuf" | Commune | 238 |
| 2 | Aménagement vifège Rue de la Motte- Le château | Commune | 135 |

- Zonage**
(libellés des zones des 47 communes)
- Zones Urbaines - coeur d'agglomération**
- UAa Quartiers urbains à forte densité
 - UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
 - UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
 - UAd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - bourgs et villages**
- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
 - UBd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - commun aux 47 communes**
- Uca Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
 - Ucb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
 - Ucd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
 - Ud Cités ouvrières et de carrières
 - UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
 - UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
 - UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
 - UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
 - Uv Aéroparc Dole- Tavaux et activités complémentaires
 - Uva Zones commerciales et de proximité
 - Uyb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
 - Uyc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
 - Uza Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes
 - Uz Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
 - Uzf Emprises ferrées
 - Uzi Activités industrielles lourdes
 - Uzj Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
 - Uzk Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
 - Uzl Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle
- Zones à Urbaniser**
- 1AUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
 - 1AUY Zones d'urbanisation à vocation commerciale
 - 1AUZa Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes
 - 1AUZb Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
 - 2AUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLU
 - 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLU
- Zones Agricoles**
- A Zones agricoles
 - AM Zones agricoles en milieu urbain
 - AP Zones agricoles protégées
- Zones Naturelles et Forestières**
- N Zones naturelles et forestières
 - NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
 - NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
 - NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
 - NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
 - NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

- Légende**
(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)
- Zonage
 - Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Bâtiments agricoles
 - Périmètres de protection agricole
 - Haies, alignements d'arbres, ripisylves
 - Boisements, bosquets
 - Parcs, jardins, vergers
 - Zones humides
 - Habitats d'intérêt communautaire
- Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales**
- Lignes de constructions imposées
- Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)**
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
 - Édifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
- Risques et nuisances**
- Zones de dangers des transports de gaz et produits chimiques (SUP1 de la servitude II)
- Autres informations**
- Bâtiments
 - Parcelles
 - Axes routiers principaux
 - Hydrographie

